



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barthélemy procèdera à l'étude d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du lundi 7 octobre 2024 à 20 h, au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un agrandissement résidentiel à 4 mètres de la ligne avant au lieu du 7.5 mètres prévu au règlement de zonage. La propriété visée est le 2745, rue Duhaime sur le lot 5 121 030

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par téléphone (450-885-3511, poste 5013), par courriel ([urbanisme@saint-barthelemy.ca](mailto:urbanisme@saint-barthelemy.ca)) ou en envoyant une lettre à la municipalité avant le jeudi 25 avril 2024.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

Sébastien Demers  
Directeur Général et Greffier-Trésorier